



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** RUE HAYNOL 3 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY Belgique

📅 **Type de contrôle:** Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 **Date du contrôle:**
30/09/2025

📅 **Prochaine visite avant le:**
30/09/2026

👤 **Agent-visiteur:**
Jonathan Barrero

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom	François Eddy
Adresse	RUE HAYNOL 3, 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY, Belgique

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom	François Eddy
Adresse	RUE HAYNOL 3 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY Belgique

Installateur

Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE HAYNOL 3 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY Belgique
Numéro de compteur	1SAG3200249211
GRD	Ores
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 Avant le 01/10/1981
Fondations	avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	1SAG3200249211
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X6
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	18 4P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	9
Description de l'installation	Voir schémas



Contrôles et essai

Testeur d'installation: FLK-TI-014/5552111

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	9
Isolement ($M\Omega$)	0,84
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
	Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
	Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
	Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
	Bloc multiple prise a pose fixe	

Remarques

Le contrôle est effectué sur les parties visibles de l'installation et en date de celui-ci.
L'unité est meublée lors du contrôle.



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 30/09/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Jonathan Barrero

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

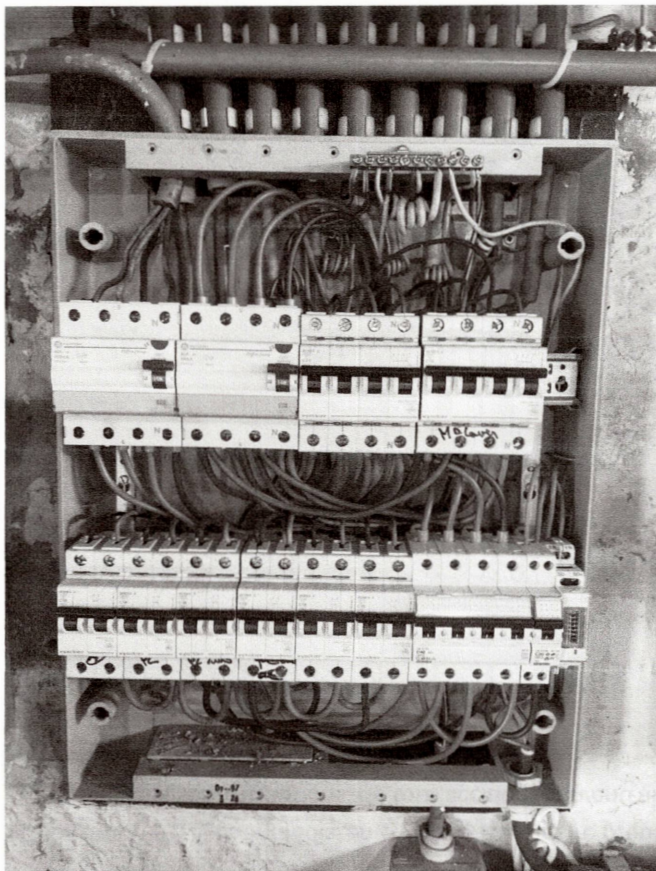


Tableau 1

Libellé	Photo
---------	-------



Contrôle

Basse Tension

Rapport N° 85.995

Original

E
LAC
663 - INSP

Libellé	Photo
Blocs multiprises	